

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

| | |
|-------------------------|--|
| <u>Article unique :</u> | Le jury du concours externe de recrutement dans le corps des Ingénieurs d'Etudes n°11 BAP A " Ingénieur-e en biologie animale " est composé comme suit : |
|-------------------------|--|

| | |
|--|--|
| <u>Présidente :</u> | Mme Agnès CASTAN IR – Inserm |
| <u>Experts :</u> | M. Cédric BAUDELIN IECN - Inserm Mme Liliane LOUEDEC IECN - Inserm |
| <u>Représentants :</u> | M. Bertrand PAIN DR – Inrae Mme Anthonie PETIT IR - Inserm Mme Johanne SEGUIN IECN - Cnrs |
| <u>Membre des instances d'évaluation :</u> | M. Adrien LALOT IECN - Inserm |

Fait à Paris, le **13 SEP. 2024**

Pour le Président-directeur général,

Le Directeur des Ressources Humaines,

